

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2021
Séance du 23 Novembre 2021
N° 22

**Objet : Avenant à la convention
de mutualisation avec la
Communauté de Communes du
Sisteronais Buëch : aire
d'accueil des gens du voyage de
Soleilhet**

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois du mois de novembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 17 du mois de novembre 2021, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence par intérim de Madame Carole TOUSSAINT

Est nommée secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal (à partir du rapport n° 6), BENOIT Gérard, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, LAQUET Laura (à partir du rapport n° 6), MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 17), OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 3), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés :

AUZET Guy	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Marie José
BERTRAND Philippe	PAUL Gilles
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CAZERES Benoit	SEVENIER Jean
DECROIX Hugo	RISSO Gilbert
DEORSOLA Jean Paul	UGHETTO Wendy

Madame Sandrine COSSERAT, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n°21 du 8 novembre 2017, le conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération a autorisé la Présidente à signer, avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, une convention d'entente pour la mutualisation de l'entretien et de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet, située à Sisteron, pour une durée de 3 ans.

Par délibération n°53 du 9 décembre 2020, la convention a été prorogée par voie d'avenant pour une période d'une année.

Afin de permettre la continuité de l'activité liée à la convention de mutualisation, il est proposé, un deuxième avenant permettant de reconduire la convention pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 27 mai 2022, aux mêmes conditions.

Ainsi, il vous est proposé :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention de mutualisation avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch relative à l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet -Sisteron ;
- D'autoriser la Présidente par intérim à signer l'avenant à la convention de mutualisation qui prolongera celle-ci de 6 mois.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Après en avoir délibéré et procédé au vote
 Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
 La Présidente par intérim Carole TOUSSAINT



REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2021

Application agréée E-Ingalec.com

99_DE-004-200067437-20211123-22_23112021